

Destination Rosemont

l'enviro
collège

*Chef de file
en environnement
depuis 1975*

CTE - 018 M
C.P. - GESTION
MAT. RESIDUELLES

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur

La gestion des matières résiduelles

Commission des transports et de l'environnement



Rôles, initiatives et recommandations
d'une institution d'enseignement

31 janvier 2008

Coordination : Isabeau Four
Recherche et rédaction : Isabeau Four, Sophie Lafrance

Collège de Rosemont
6400, 16^e Avenue
Montréal, Québec
H1X 2S9

Téléphone : 514 376-1620
Télécopieur : 514 376-1440
www.crosemont.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Le collège de Rosemont : chef de file en développement durable	5
Le Concours intercollégial Pédagogie-Environnement	5
Enjeux et défis reliés à la gestion des matières résiduelles	6
Augmentation de la quantité de déchets et diminution de l'acceptabilité sociale des sites d'enfouissement	6
Les résidus organiques : un enjeu d'importance	6
Le secteur municipal : une collecte à trois voies à implanter	7
Le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) : un secteur à stimuler	7
Les pistes d'action	7
Rôle du Collège de Rosemont	8
Un cadre de vie	8
Un vecteur	9
Rôle du centre d'expertise en développement durable du Collège de Rosemont	10
Recommandations	10

Le collège de Rosemont : chef de file en développement durable

Maison d'enseignement post-secondaire engagée depuis de nombreuses années dans le développement durable, le Collège de Rosemont est reconnu comme chef de file dans ce domaine.

Premier établissement à obtenir la certification Cégep Vert du Québec de niveau excellence, le Collège de Rosemont a reçu, au cours des années, de nombreuses reconnaissances pour son engagement en gestion environnementale. Le Collège s'est particulièrement démarqué dans ses réalisations en éco-efficacité et dans sa gestion des matières résiduelles. Cette distinction vaut d'ailleurs au Collège de nombreuses visites de ses installations par d'autres maisons d'enseignement et des entreprises.

L'institution se démarque également par ses formations en environnement conduisant à une Attestation d'études collégiales (AEC).

Le Collège de Rosemont accueille aussi le siège social de deux ONG, l'Association québécoise pour l'éducation relative à l'environnement (AQPERE) et Planet'ERE, une association internationale dédiée à l'éducation relative à l'environnement dans les pays francophones.

Le Concours intercollégial Pédagogie-Environnement

L'histoire du Concours Pédagogie-Environnement est liée à celle de l'écodéveloppement au Collège de Rosemont. Initié en 1999 par l'AQPERE et le Collège de Rosemont, ce concours qui se déroule chaque année au Collège, a ouvert la voie à l'intégration de l'environnement dans l'enseignement au niveau des institutions collégiales.

D'abord réservé aux étudiants du Collège de Rosemont, ce concours a pris une dimension intercollégiale en 2005. Ce sont désormais plus de 35 cégeps qui participent à l'activité, provenant de 14 régions du Québec. Plus de 250 étudiants ont présenté des projets, donnant des idées et des actions originales pour passer à l'action et faisant le plus souvent preuve d'innovation et de créativité.

Le Collège de Rosemont et l'AQPERE poursuivent l'objectif de faire participer les 65 cégeps publics et privés du Québec d'ici 2014, année de clôture de la décennie de l'éducation au développement durable des Nations Unies.

Enjeux et défis reliés à la gestion des matières résiduelles

Augmentation de la quantité de déchets et diminution de l'acceptabilité sociale des sites d'enfouissement

Dans les prochaines années, le volume des matières résiduelles va continuer à augmenter dans les pays occidentaux, suivant la croissance du PIB. Le Québec ne fait pas exception à cette tendance. Or ces déchets s'accumulent et ils polluent les sols, les eaux de surfaces et les nappes souterraines. Cette contamination finit par s'accumuler dans la chaîne alimentaire. Par ailleurs, l'agrandissement ou la création de sites d'enfouissement se heurte de plus en plus à la désapprobation de la population comme le montre le cas de Matane¹ ou encore la polémique entourant le site d'enfouissement de Lachenaie². L'augmentation des matières résiduelles, la limite de capacité des sites d'enfouissement, et l'acceptabilité sociale de tels sites amènent les matières résiduelles à voyager³.

Les résidus organiques : un enjeu d'importance

Dans la grande majorité des villes du Québec, les résidus organiques finissent au site d'enfouissement. Or ces matières représentent 44% des matières collectées par les municipalités. Entre 2004 et 2006, le taux de récupération des résidus organiques est resté stable à 8%. Il faut augmenter ce taux de récupération car l'enfouissement de ce type de matière pose plusieurs problèmes : leur décomposition contamine le lixiviat et contribue à l'augmentation des gaz à effet de serre (GES). Selon le gouvernement du Québec, en 2003, 7 % des émissions québécoises de GES étaient attribuables à l'enfouissement.

Certaines municipalités ou MRC ont décidé d'aller de l'avant pour la récupération et la valorisation des matières putrescibles. La Ville de Sherbrooke offrira le service de collecte des matières organiques dès cette année, avec un système de collecte à trois voies. La ville de Gatineau devrait récupérer quant à elle les résidus alimentaires à partir de 2009 avec le même type de collecte. Les MRC de la Haute-Yamaska et du Bas-Richelieu ainsi que les villes de Nicolet, de Bécancour et de Yamaska ont quant à elles opté pour une collecte à deux voies. Une usine de tri-compostage produit du compost en séparant les résidus organiques des ordures à éliminer. La séparation des matières organiques à la source et la construction de centres de traitement de ces matières nous semblent la meilleure avenue car elle contribue à la responsabilisation de l'émetteur et favorise un compost de meilleure qualité. D'ailleurs une étude de SNC-Lavalin et du Ciraig, réalisée pour la Communauté métropolitaine de Montréal, confirme que la collecte à trois voies est à privilégier et ce peu importe le système de valorisation choisi par la suite.⁴

¹ *La balade des ordures*, www.visiondurable.com, 29 novembre 2007

² *Vers une seconde exemption d'urgence pour le site d'enfouissement de Lachenaie*, www.visiondurable.com, 29 janvier 2008

³ *La balade des ordures*, www.visiondurable.com, 29 novembre 2007

⁴ *Comparaison des technologies et des scénarios de gestion des matières résiduelles*, SNC-Lavalin et Ciraig, réalisée dans le cadre du PMGMR pour la CMM, 2007

Le secteur municipal : une collecte à trois voies à implanter

Le secteur municipal génère 23,3 % des matières résiduelles, avec un taux de mise en valeur de 32 %. Avec un objectif à atteindre de 60 %, l'écart à combler est donc de 28 %. Ce taux de mise en valeur peut être augmenté avec la récupération des matières organiques, dont l'enfouissement actuel pose problème. Pour cela, l'intégration de la troisième voie de collecte incluant les résidus de table semble la meilleure option. Le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles* ainsi que le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* permettront certainement aux municipalités une marge de manœuvre financière supplémentaire pour implanter de telles collectes⁵.

Par ailleurs, une attention toute particulière devrait être accordée à la grande région de Montréal. En effet, cette dernière génère 48% de l'ensemble des matières résiduelles du Québec. Entre 2006 et 2025, ces matières pourraient connaître une augmentation de 58 % selon des projections basées sur la croissance du PIB⁶. De plus, parmi les cinq sites d'enfouissement desservant actuellement cette région, un seul, celui de Lachenaie, est situé sur son territoire. La CMM pourrait donc se retrouver dans une situation difficile si les MRC voisines refusent de recevoir ses déchets ou si les collectivités s'opposent à l'agrandissement du site de Lachenaie.

Le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) : un secteur à stimuler

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 n'a pas mis en place de structure légale obligeant les ICI à récupérer les matières, seuls des objectifs ont été fixés. Actuellement, si les ICI atteignent ces objectifs, et s'ils désirent être reconnus, ils peuvent se faire certifier par l'attestation ICI, On recycle! de Recyc-Québec. Mais s'ils ne font rien, il ne se passe rien. C'est donc le contraire des municipalités qui doivent mettre en place des plans de gestion des matières résiduelles et s'engager dans des actions concrètes⁷. Selon le bilan 2006 de la GMR au Québec⁸, le secteur ICI génère 42,9 % de toutes les matières résiduelles au Québec, c'est donc un secteur important à considérer. Il atteint un taux de mise en valeur de 49 %, or l'objectif pour 2008 est de 80 %, l'écart à combler est donc de 31 %.

Il est particulièrement intéressant de noter que dans le secteur ICI, les deux catégories de matières ayant atteint les objectifs de la Politique sont ceux faisant l'objet, soit d'un règlement (les pneus) ou d'un programme de responsabilité élargie du producteur (huiles usagées). Ceci nous semble éloquent.

Les pistes d'action

Pour renverser cette tendance, le gouvernement du Québec doit intervenir. Il est certain que la solution passe par des changements dans les modes de production et de consommation, si l'on veut des résultats à long terme. En effet, seuls ces changements et des mesures visant la réduction à la source permettront de ralentir la croissance des matières résiduelles générées au Québec. Toutefois, on peut obtenir des résultats dès à présent en visant, notamment, la collecte

⁵ <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/rubriques/Nouvelles.asp?id=467>

⁶ Perspective Grand Montréal, vol. 1 no3, novembre 2007

⁷ Plan comprenant un échéancier et un engagement des conseils de MRC entérinant le plan; tout cela assujéti dans la Politique qui est intégrée dans la LQE.

⁸ <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/Bilan2006.pdf>, tableau 2.3 page 8

sélective des déchets organiques et la diminution des emballages. Pour des changements plus profonds, la responsabilité élargie du producteur semble être une avenue à explorer.

La responsabilité élargie du producteur, qui doit faire l'objet d'une réglementation, oblige les producteurs à reprendre les produits qu'ils ont vendus lorsqu'ils arrivent en fin de vie. C'est par exemple le cas en Europe pour les produits électroniques et les automobiles. Plus près de nous, dans l'État du Minnesota, les manufacturiers de produits électroniques doivent récupérer, en poids, les produits électroniques que ceux-ci ont vendu dans l'État. Cette réglementation a incité trois grands manufacturiers de produits électroniques à se regrouper pour créer une entreprise qui récupère les électrodéchets. Au Québec, où aucune loi n'oblige les manufacturiers à récupérer les déchets électroniques, 60% de ces déchets ont été enfouis en 2004, 28 % réemployés, 7 % entreposés et seulement 6 % recyclés⁹. Bien appliquée, la responsabilité élargie du producteur encourage l'écoconception¹⁰ et la substitution des produits par des services proposés par les producteurs¹¹ ; ce qui devrait beaucoup réduire le volume des déchets.

Rôle du Collège de Rosemont

Un cadre de vie

Pour ses 3000 étudiants et près de 350 employés, le Collège de Rosemont est tout d'abord un lieu de vie. À ce titre, toutes les initiatives qui y sont mises en place dans une perspective de développement durable permettent la sensibilisation et l'expérimentation de bonnes pratiques. Le Collège devient une institution laboratoire où le personnel et les étudiants peuvent développer et mettre en place un projet favorisant ce type d'initiative et d'apprentissage.

La gestion des matières résiduelles en fait partie, et ce, depuis fort longtemps. C'est en 1991, que le Collège se dote d'un premier plan de gestion écologique intégré des rebuts auquel participe toutes les constituantes du Collège. Bien du chemin a été parcouru depuis. En 2001, la cafétéria a été repensée pour y intégrer des centres de tri multimatières ainsi que du visuel (panneaux sur les colonnes, affichage sur les centres de tri). Trois ans plus tard, le Collège a remplacé dans ses bâtiments les bacs roulants par une quarantaine de centres de tri multimatières. C'est ainsi qu'actuellement la gestion des matières résiduelles permet la mise en valeur de 84% des matières générées et la création de 9 emplois étudiants au Collège pour un total de 50 heures de travail étudiant par semaine. Le Collège est certifié ICI, On recycle!

Pour poursuivre ses initiatives dans ce domaine et aller plus loin, le Collège a besoin de soutien. Ainsi, l'institution a tout ce qu'il faut pour mettre en place la récupération des matières organiques (troisième voie, incluant les résidus de table), mais elle a besoin que la Ville de Montréal mette en place un service de collecte de ces matières qui ne peuvent être intégralement traitées au Collège.

⁹ Données de Recyc-Québec, citées dans, *Toshiba, Sharp et Panasonic s'unissent pour recycler les déchets électroniques*, www.visiondurable.com, 7 janvier 2008

¹⁰ L'écoconception consiste à prévoir le devenir des matériaux en fin de vie lors de leur fabrication.

¹¹ Les entreprises Interface et Xerox ont montré qu'on pouvait réussir en empruntant ces voies.

Un vecteur

Le Collège est aussi un vecteur qui permet la transmission de connaissances, de savoir-faire et de valeurs. L'institution offre des formations pré-universitaires, techniques, à distance¹², et continue.

Un projet est actuellement en cours pour intégrer l'environnement dans deux programmes de l'enseignement pré-universitaire, soit sciences de la nature et sciences humaines. Ce type d'initiative ne peut que favoriser la prise de conscience par les étudiants des différents enjeux environnementaux et créer une relève capable de relever les défis qu'ils posent à notre société. Cette initiative pourra par la suite être mise en place dans d'autres programmes du Collège.

Le service de la formation continue forme, depuis 1996, des professionnels en gestion environnementale. Ainsi, de nombreuses entreprises et administrations publiques bénéficient de l'expertise d'étudiants dans le cadre de laboratoires industriels et de stages en entreprises. Ces gestionnaires en environnement contribuent particulièrement à offrir soutien et accompagnement à de nombreuses organisations et entreprises dans une perspective de développement durable. La gestion des matières résiduelles fait partie du programme de formation.

Le concours Pédagogie-Environnement est un exemple éloquent d'initiative permettant l'intégration de l'environnement dans tous les programmes d'études et la réalisation de projet étudiant. Ce concours est structurant et rassembleur pour la communauté collégiale. Les étudiants qui y participent présentent un projet qu'ils ont réalisé, soit dans le cadre de cours ou en activité parascolaire, et qui aborde une problématique environnementale. Ce concours leur permet de faire connaître les résultats de leurs recherches, en plus de favoriser chez eux un savoir-faire et un savoir-être respectueux de l'environnement, et de devenir des agents multiplicateurs dans leur milieu.

Par ailleurs, le Collège s'investit beaucoup dans la communauté en initiant ou en participant à de nombreux projets reliés au développement durable. À titre d'exemple, le Collège a participé au projet de la Ville de Montréal « Défi déchet – Défi d'avenir ». Des étudiants ont, par exemple, fait de la sensibilisation auprès des résidents du quartier sur la collecte sélective et implanté une gestion écologique des rebuts (au Biodôme notamment).

Sur la scène internationale, le Collège transfère son expertise en santé, éducation, et environnement depuis plusieurs années. Des projets ont été réalisés au Laos, Vietnam et Bénin¹³.

¹² Gégep@distance

¹³ Au Vietnam, il s'agissait de former des formateurs en santé environnementale; au Bénin, d'intégrer la compétence « environnement » dans les programmes de formations techniques.

Rôle du centre d'expertise en développement durable du Collège de Rosemont

Le Collège travaille à la création d'un centre d'expertise en développement durable. Ce centre aura un triple mandat de formation/sensibilisation, de recherche appliquée et d'aide technique. Il sera dédié principalement aux PME et aux institutions.

Il est certain que dans son accompagnement aux entreprises et organismes désirant prendre le virage du développement durable, le futur centre aura à travailler sur la question de la gestion des matières résiduelles. Il s'agit d'ailleurs de la principale préoccupation environnementale des dirigeants de PME¹⁴ devant la conservation de l'énergie et l'eau. Tout déchet ou pollution étant en fait une perte de ressources pour l'entreprise, la réduction à la source sera l'option privilégiée par le centre. À titre d'exemple, l'élaboration d'une politique d'achats responsables sera élaborée ainsi que des outils d'aide à la décision pour des choix respectueux de l'environnement, socialement responsables et économiquement viables.

Dans le secteur de la recherche appliquée, le centre pourra expérimenter et évaluer différents modes de gestion, inventorier les expériences réussies, les différents outils et indicateurs et les adapter aux besoins de l'entreprise. Au niveau formation/sensibilisation, le centre développera une formation sur la gestion des matières résiduelles. De l'aide technique sera aussi offerte aux entreprises pour l'élaboration et l'implantation d'un plan de gestion des matières résiduelles.

Recommandations

Attendu que les habitudes de consommations des Québécois demandent une utilisation importante des ressources naturelles et d'énergie et génèrent une quantité importante de matières résiduelles;

Attendu qu'entre 2004 et 2006, la génération de ces matières a augmenté de 14 %;

Attendu que la génération de ces matières résiduelles a des conséquences graves sur l'environnement, telles la pollution des sols, des eaux et de l'air ainsi que sur la dégradation des ressources et sur le bien-être des collectivités;

Attendu que les municipalités du Québec ne pourront sans doute pas atteindre la cible de 60 % de récupération fixée dans la Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008;

Le Collège de Rosemont fait à la Commission des transports et de l'environnement les recommandations suivantes.

L'enjeu prioritaire doit être la réduction à la source des matières résiduelles. Pour réduire à la source les matières résiduelles, le gouvernement du Québec devrait :

¹⁴ Enquête de FCEI, Objectif éco-prospérité, Les perspectives des PME sur l'environnement, 2007

À l'intérieur du gouvernement,

- Promouvoir une politique d'achats responsables à l'intérieur de tous les ministères et organismes gouvernementaux.
- Informer et outiller les ministères et organismes publics pour une consommation responsable.
- Fixer pour les ministères et organismes des objectifs clairs et mesurables touchant à cette consommation responsable.
- Établir des critères pour le choix de produits respectueux de l'environnement et des collectivités et les appliquer de manière systématique lors d'acquisitions; ces critères pourraient d'ailleurs être repris par les organisations ou entreprises qui n'ont pas les moyens ou les compétences pour en développer.
- Rendre compte de la situation et des progrès accomplis.

Au niveau du secteur ICI,

- Informer et sensibiliser les dirigeants d'entreprises, plus particulièrement ceux des PME. Les PME constituent la très grande majorité des entreprises au Québec et le facteur qui motive ces entreprises à modifier leur comportement est le point de vue du dirigeant¹⁵.
- Mettre en place des mesures incitatives (subventions, crédits d'impôts) pour favoriser l'écoconception des produits et l'innovation.
- Créer un site web où toutes les informations concernant la réglementation encadrant la gestion des matières résiduelles et les bonnes pratiques prônées seraient présentées. Ce site présenterait aussi d'autres informations relatives au développement durable.
- S'assurer que la Loi 102 sur l'emballage est comprise par les entreprises visées et bien appliquée. Le but premier devant être la réduction à la source des emballages bien plus que la contribution financière des entreprises à la collecte sélective.
- S'assurer que la responsabilité élargie des producteurs est comprise et appliquée là où elle devrait l'être (peinture);
- Élargir la responsabilité des producteurs à d'autres secteurs tels l'électronique et l'automobile afin de favoriser l'éco-conception et l'innovation.
- Instaurer une obligation réglementaire de mettre en place des actions afin d'atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Au niveau des maisons d'enseignement,

- Soutenir les initiatives visant à développer l'écocitoyenneté chez les étudiants et à préparer la relève pour les défis environnementaux de demain.
- Soutenir les programmes de formation et de sensibilisation mis en place dans les institutions d'enseignement touchant à la réduction à la source, au mieux consommer, et à la gestion des matières résiduelles.
- Encourager les efforts des institutions d'enseignement qui mettent en place des actions visant une meilleure gestion des matières résiduelles par l'application du principe des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation).

¹⁵ Enquête de FCEI, Objectif éco-prospérité, Les perspectives des PME sur l'environnement, 2007, p 7

Le gouvernement du Québec devrait par ailleurs favoriser le réemploi, le recyclage et la valorisation. Pour cela le Collège recommande de :

- Bannir par règlement les matières recyclables et les résidus organiques des lieux d'enfouissement.
- Soutenir et favoriser l'implantation d'entreprises de compostage des résidus organiques incluant les résidus de table, afin de combler les besoins à venir, plus particulièrement pour desservir le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Favoriser les nombreuses entreprises d'économie sociale qui oeuvrent dans le domaine du réemploi et du recyclage.
- Inciter, voire obliger, l'implantation de centre de tri multimatières dans les organismes publics et parapublics.
- Prévoir par règlement un lieu pour le recyclage dans les nouvelles constructions de type "plex".